

La parole aux *producteurs*





Table des matières

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec	03
Message du président : La parole aux producteurs	04
Stimuler la mise en valeur de la forêt privée	06
Accroître le revenu des producteurs forestiers	14
Favoriser la cohésion des producteurs forestiers	22
Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers	24
Administrateurs et employés à l'œuvre	30
Organisations affiliées	31

Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 162 900 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 32 500 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Message du président

La parole aux producteurs

Lorsque je m'adresse aux élus ou aux médias, je garde toujours en tête que je représente 162 900 propriétaires, dont plusieurs dizaines de milliers de producteurs forestiers. Ma parole se doit d'être la somme de chacune d'elles. Pour mieux connaître et comprendre le collectif dont je fais partie, j'ai pu m'appuyer – en plus de mon expérience et de mes relations – sur les résultats de la toute nouvelle enquête sur les propriétaires forestiers du Québec. Merci aux 934 répondants !

Comme pour le bois que nous récoltons, notre parole doit subir une première transformation, voire une deuxième, pour s'adapter aux codes de communication des municipalités ou des ministères. Pour mieux communiquer notre voix, la Fédération peut maintenant compter depuis quelques mois sur une nouvelle ressource aux communications dont le rôle est, entre autres, de mieux adapter notre message en fonction du contexte, des buts et des auditoires visés.

Lorsqu'il a été question du conflit du bois d'œuvre, nous n'avons pas hésité à hausser le ton. Nous avons profité des élections municipales pour éclairer les futurs décideurs sur l'abaissement de taxes des immeubles forestiers. Sur les comités ministériels, notre ton est plus technique, plus législatif. Mais toujours nous usons de la répétition : le mot « résidualité » sert à marteler que la première source d'approvisionnement est la forêt privée.

Votre Fédération vous écoute. Pour améliorer notre environnement d'affaires, nous participons activement à deux grands projets fédérateurs. Beaucoup nous ont signifié la difficulté de trouver des produits d'assurances adaptés. Nous avons entamé des démarches avec Propriétaires forestiers du Canada (PFC) afin qu'un plus grand bassin d'assurés se traduise par des économies substantielles. D'autres voulaient dynamiser leur plan d'aménagement forestier. Bien que 84 % des propriétaires le trouvent franchement utile, beaucoup aimeraient le moderniser pour l'adapter en temps réel et encourager la gestion proactive de leurs boisés. Un partenariat avec Forair devrait combler cette lacune.





« Pour être mieux entendus, nous devons aussi continuer nos efforts de représentation à tous les niveaux : la fédération, les syndicats et offices qui administrent les plans conjoints, les délégués et les employés, chacun doit servir de porte-voix pour relayer celle des producteurs. Alors que des élections provinciales se trament à l'horizon, joignez votre voix à la nôtre. »

Pour être mieux entendus, nous devons être plus attrayants économiquement parlant. La grande majorité (83 %) des propriétaires forestiers récoltent du bois, mais à peine 30 % en font la mise en marché. Les conditions actuelles n'aident pas, mais c'est trop peu. Il y a place à la discussion avec le gouvernement et l'industrie forestière pour transformer ce potentiel en récolte. Notre objectif commun ne consiste-t-il pas à stimuler l'intérêt des propriétaires à exploiter leurs boisés ?

Pour être mieux entendus, nous devons aussi continuer nos efforts de représentation à tous les niveaux : la Fédération, les syndicats et offices qui administrent les plans conjoints, les délégués et les employés, chacun doit servir de porte-voix pour relayer celle des producteurs. Alors que des élections provinciales se trament à l'horizon, joignez votre voix à la nôtre. À force de scander notre message, nos élus ne pourront plus faire la sourde oreille aux gardiens du territoire que nous sommes. Peut-être passeront-ils alors de la parole aux actes? Pour leurs rapports, rappelez-leur que de protéger et d'aménager un milieu naturel est une motivation pour au moins 79 % d'entre nous. Rares sont les groupes démographiques qui incarnent aussi bien les intérêts écologiques que les intérêts économiques.

Gaétan Boudreault

Producteur forestier
et président de la FPFQ





Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Réalisations 2025-2026

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissement moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, il ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires.

Nouveauté



Prolongation pour deux ans de la mesure d'étalement du revenu forestier

Le 25 novembre 2025, le ministre des Finances, M. Éric Girard, a présenté la mise à jour économique et financière du Québec. Parmi les annonces, la mesure d'étalement du revenu forestier pour les producteurs forestiers reconnus est prolongée de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2027, au coût de 1,7 M\$. Ce mécanisme fiscal permet d'étalement sur dix ans une partie du revenu tiré de la vente de bois, plutôt qu'il soit imposé en totalité l'année de la transaction. Il vise à diminuer le taux marginal d'imposition qui augmente drastiquement lorsque sont déclarés des revenus ponctuels de récolte. Cette mesure offre aux producteurs un outil pour stabiliser leurs revenus et planifier leurs travaux. La FPFQ a salué cette annonce, tout en réclamant des mesures de soutien plus ambitieuses pour la forêt privée.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.

Au cours des dernières années, la FPFQ et les Propriétaires forestiers du Canada (PFC) ont poursuivi des représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les intervenants fédéraux afin de les convaincre d'adopter une mesure fiscale pour soutenir les producteurs forestiers canadiens.

La FPFQ a aussi attiré l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur l'importance d'améliorer l'environnement fiscal des producteurs forestiers, notamment par l'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière des municipalités.



Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés.



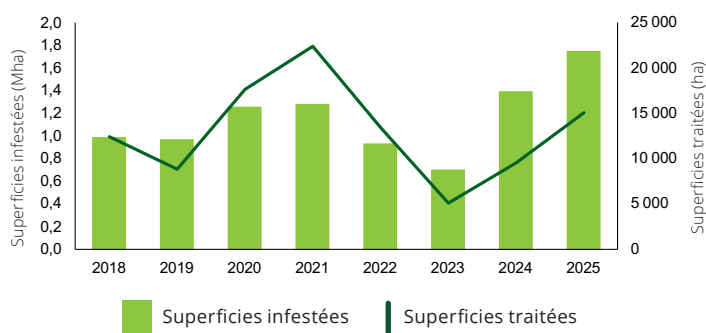


Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Chaque année depuis 2006, l'épidémie de tordeuse évolue et affecte des superficies variables. Au cours des deux dernières années, une recrudescence marquée a été observée. En 2026, 1,75 Mha de forêts privées québécoises ont été touchées, une hausse de 26 % par rapport à 2024. Afin d'atténuer les impacts de l'épidémie en forêt privée, la FPFQ, Groupements forestiers Québec (GFQ) et le MRNF travaillent de concert depuis 2016 pour agir tant à l'échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie visent, entre autres, à améliorer le programme de protection pour la forêt privée.

En 2025, ce programme a permis de traiter une superficie de 15 070 hectares, soit 5 504 hectares de plus que l'année précédente en raison d'une progression de l'épidémie dans de nouvelles régions et l'apparition de nouveaux front épidémiques. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). Celle-ci travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée, et, pour bénéficier de ses interventions, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers. Apprenez-en davantage au foretprivee.ca/tordeuse.

Évolution des superficies infestées et du programme de protection des petites forêts privées contre la tordeuse



Participer à la lutte contre les changements climatiques

Les boisés des 162 900 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone témoignant de leur participation active à la lutte contre les changements climatiques. Les investissements sylvicoles réalisés en forêt privée depuis des décennies permettent d'accroître la séquestration de carbone des forêts privées.

La FPFQ est aussi soucieuse de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. Elle participe à diverses initiatives et consultations pour identifier des solutions aidant les propriétaires forestiers à relever ce défi. Pensons à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou bien à la diversification des sources de revenus pour permettre aux producteurs de faciliter l'adaptation de leurs boisés aux changements climatiques, d'y séquestrer davantage de carbone et de soutenir la protection de la biodiversité.



En 2026, l'épidémie de tordeuse a touché 1,75 Mha de forêts privées québécoises, soit une hausse de 26 % par rapport à 2024.

Nouveauté

Nouveauté

Assurances pour les propriétaires forestiers

Une collaboration entre les Propriétaires forestiers du Canada (PFC), la PPFQ et le courtier BrokerLink fait éclore un nouveau projet d'assurances. Dès 2026, les membres des syndicats de producteurs de bois auront accès à une gamme complète de produits d'assurance conçus spécifiquement pour les propriétaires forestiers. L'offre inclura des solutions d'assurance à prix abordable adaptées à la réalité des producteurs, notamment pour les dommages forestiers (feux, verglas et chablis), la responsabilité civile pour terrains boisés, le décès et les mutilations accidentels, ainsi que l'assurance habitation et automobile. Au Québec, ces produits seront commercialisés par le cabinet d'assurance La Turquoise.



CANADIAN
FOREST
OWNERS' ASSOCIATION

La Turquoise

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS

Crédits carbone : les premières ventes se font toujours attendre en forêt privée

La PPFQ est intervenue à plusieurs reprises auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'éliminer les barrières existantes pour permettre aux propriétaires forestiers de vendre des crédits de carbone forestier au marché du carbone. Depuis son adoption en 2022, le *Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* n'a autorisé aucun producteur à vendre des crédits compensatoires forestiers sur ce marché réglementé. Pourtant, les entreprises québécoises achètent des dizaines de millions de dollars de crédits carbone en Californie qui financent des projets forestiers aux États-Unis.

En parallèle, la PPFQ a travaillé avec l'entreprise Forair qui développe une technologie et une méthodologie pour simplifier la vente de crédit de carbone forestier. Un projet pilote regroupant environ 80 propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue a permis d'inventorier plus de 450 hectares en boisements hâtifs pouvant bénéficier de crédits compensatoires. Cette initiative pourrait récompenser les producteurs qui appliquent des mesures bénéfiques pour accroître la séquestration de carbone forestier. La PPFQ vise à établir un protocole de collaboration entre l'entreprise et les producteurs, de façon à protéger les intérêts des propriétaires de plantations forestières souhaitant signer une entente avec cette dernière.

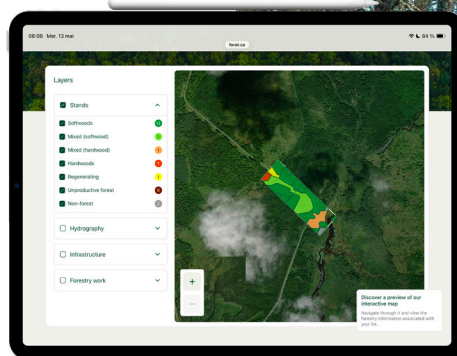
Défendre le droit de réaliser des activités forestières commerciales

La FPFQ intervient fréquemment auprès du gouvernement, du milieu municipal et de la société civile pour défendre le droit des producteurs forestiers de réaliser des activités forestières commerciales. La recherche d'exemptions dans un contexte de complexification réglementaire, la mise en place de formations et la diffusion d'informations sensibles constituent des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, la FPFQ a produit une série de fiches, vidéos, informations ainsi que la 5e édition révisée du guide *Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain*. Les propriétaires de boisés et les entrepreneurs forestiers y trouveront une multitude de recommandations portant sur la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail.



Au printemps 2026, une application a été lancée pour offrir des plans forestiers abordables et promouvoir la gestion durable.



Nouveauté

Partenariat FPFQ-Forair : nouvelle application pour réaliser des plans d'aménagement forestier

Lancée au printemps 2026, l'application Forair vise à transformer la manière de connaître et de mettre en valeur un boisé. Par l'entremise de l'outil, les propriétaires forestiers pourront consulter gratuitement un portrait structuré de leur propriété, regroupant en un seul endroit des informations jusqu'ici dispersées : limites cadastrales, types de peuplements, composition forestière, hydrographie, milieux humides et infrastructures. En tant que partenaire fondateur, la FPFQ souhaite démocratiser l'accès aux informations forestières et sensibiliser les propriétaires à la gestion durable des forêts privées. L'inscription est gratuite et ouverte à tous les propriétaires possédant au moins quatre hectares de forêt.

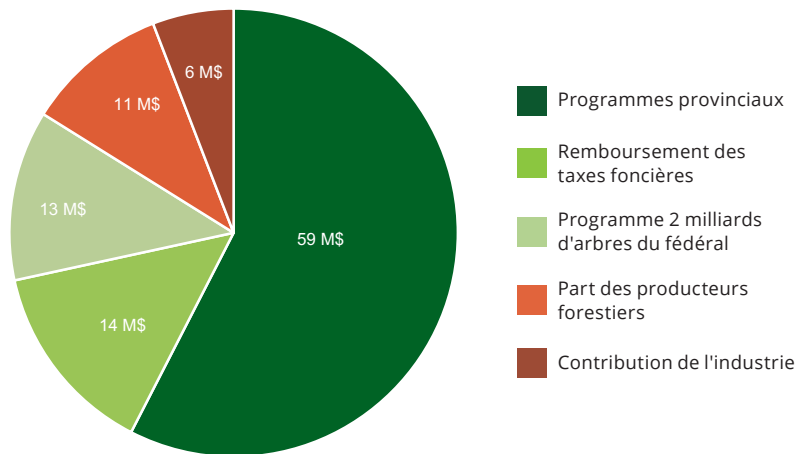


Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et des techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes qui interviennent auprès des producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. Les budgets du MRNF dédiés aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées en 2025 ont été amputés de 2,8 M\$ par rapport à l'année précédente. Cette diminution des montants est particulièrement notable pour le Plan pour une économie verte 2030 et le Plan nature 2030 qui sont passés de 3 M\$ chacun à respectivement 0,9 M\$ et 0,8 M\$. En revanche, l'aide financière supplémentaire accordée aux producteurs forestiers dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a été bonifiée de 1,5 M\$ en 2025.

En plus des contributions directes réalisées par les producteurs forestiers, le financement pour le soutien à la mise en valeur des forêts privées provient principalement du gouvernement provincial, mais également de l'industrie forestière et ponctuellement du gouvernement fédéral. En 2025, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont, dans l'ensemble, atteint 102,6 M\$, incluant la part des producteurs forestiers.

**Programmes d'aide et contributions
à la mise en valeur des forêts privées en 2025**



Source : Compilation de la FPFQ à partir des informations du MRNF et de Revenu Québec.

Notes : Les programmes provinciaux incluent le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, le Plan pour une économie verte 2030 et les Plans d'aménagement forestier bonifiés. La mesure de remboursement des taxes foncières est estimée à partir de l'année précédente. Les montants investis et déboursés par les producteurs forestiers pour les travaux de sylviculture ont été estimés en tenant compte de la proportion des budgets des agences dédiés à chaque type de travaux en 2021. Les montants présentés correspondent à une estimation minimale de la contribution financière assumée par les producteurs forestiers dans le cadre de la réalisation de ces travaux. Il existe d'autres mesures d'aides financières indirectes qui n'ont pas été prises en compte (Mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers, Programme de financement forestier et taux particuliers de taxe foncière pour les boisés privés).



Montants octroyés par le MRNF aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées par territoire d'agence régionale en 2025

12

Exercice 2025-2026					
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Budget supplémentaire du PAMVFP	Plan pour une économie verte (PEV 2030)	Plan nature 2030 (PAF bonifiés)	Total
Abitibi	1 501 700 \$	1 627 200 \$	105 713 \$	66 000 \$	3 300 613 \$
Appalaches	2 268 220 \$	2 776 900 \$	105 713 \$	82 500 \$	5 233 333 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	5 428 200 \$	105 713 \$	88 000 \$	12 659 513 \$
Bois-Francs	1 903 400 \$	1 580 400 \$	30 494 \$	33 000 \$	3 547 294 \$
Chaudière	2 140 980 \$	3 017 400 \$	105 713 \$	41 250 \$	5 305 343 \$
Côte-Nord	305 900 \$	273 000 \$	- \$	- \$	578 900 \$
Estrie	2 518 000 \$	3 471 000 \$	20 329 \$	88 000 \$	6 097 329 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	969 400 \$	105 713 \$	41 250 \$	3 070 513 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 560 250 \$	1 762 200 \$	213 460 \$	65 250 \$	4 601 160 \$
Lanaudière	571 200 \$	530 425 \$	- \$	41 250 \$	1 142 875 \$
Laurentides	982 150 \$	950 500 \$	- \$	41 250 \$	1 973 900 \$
Mauricie	1 265 400 \$	1 803 800 \$	- \$	33 000 \$	3 102 200 \$
Montérégie	954 650 \$	693 600 \$	- \$	55 000 \$	1 703 250 \$
Outaouais	1 121 000 \$	1 418 200 \$	105 713 \$	33 000 \$	2 677 913 \$
Région de Québec	1 450 800 \$	1 821 600 \$	- \$	41 250 \$	3 313 650 \$
Témiscamingue	264 600 \$	394 600 \$	- \$	- \$	659 200 \$
TOTAL	28 800 000 \$	28 518 425 \$	898 561 \$	750 000 \$	58 966 986 \$

Source : Compilation de la FPFQ à partir des informations du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

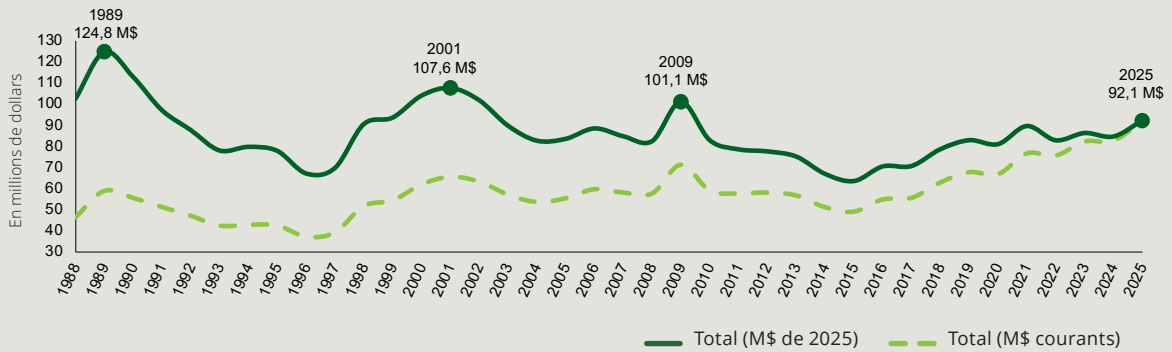
Notes : Un budget de 48 075 \$ pris à même le PAMVFP, non distribué aux agences finance des projets ponctuels suprarégionaux dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées. Pour la saison 2025-2026 un budget supplémentaire de 28,5 M\$ a été alloué à la forêt privée dans le cadre du PAMVFP. Un budget total de 8,1 M\$ est alloué de 2023 à 2026 afin d'atténuer les changements climatiques par le boisement et le reboisement en forêt privée dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV 2030). Un budget de 750 000 \$ est prévu dans le cadre du Plan nature 2030 afin de réaliser des plans d'aménagement forestier bonifiés. À compter de 2025-2026, l'agence de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et celle du Lac-Saint-Jean sont fusionnées.

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.



En 2025, 92,1 M\$ ont été consacrés à la mise en valeur des forêts privées.

Évolution des budgets pour la mise en valeur des forêts privées



Sources : MRNF; FPFQ; Revenu Québec; Statistique Canada, IPC du Québec : 2002=100.

Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.





Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et la prise en charge d'autres enjeux ayant une incidence sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Réalisations 2025-2026

Préserver l'accès aux marchés

14

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs en forêt privée puisqu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation.

Pour tenter d'équilibrer les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires; et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète des principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.



Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 167 consultations différentes concernant l'allocation des bois.

Assurer le respect du principe de la résidualité

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 167 consultations différentes concernant l'allocation ou le transfert de bois issu des forêts publiques aux usines de transformation du bois. Ces consultations auront servi à évaluer l'impact de ces allocations sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marché québécois. Le but de ces analyses est de défendre la place de la forêt privée et de faire respecter le caractère résiduel du bois de la forêt publique établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La FPFQ propose constamment des pistes de solutions pour améliorer le respect du principe de la résidualité, comme d'amender le processus administratif de consultation dans le cadre de la gestion de droits forestiers et de réaliser un bilan annuel validant le respect du principe de la résidualité dans l'attribution des volumes de bois des forêts publiques.



En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière.

Évaluer le volume de bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière. Tous les cinq ans, ces données servent à estimer les volumes pouvant réalistement être récoltés advenant des conditions optimales de mise en marché. L'évaluation du volume de bois mobilisable en forêt privée permet de limiter les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible. La FPFQ et les syndicats et offices affiliés veillent au respect du principe de résidualité en participant aux consultations sur les ventes de gré à gré et à celles concernant les plans spéciaux de récupération des bois affectés par des catastrophes naturelles qui accroissent ponctuellement l'offre de bois des forêts publiques.

Les nouveaux calculs de possibilité forestière en forêt privée

Les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée évaluent le niveau maximal de récolte annuelle des différentes régions du Québec. Depuis deux ans, la FPFQ a débuté une nouvelle ronde de calculs de possibilité forestière en forêt privée alors que deviennent disponibles les données du 5e inventaire écoforestier. Les résultats sont sans équivoque : le volume de bois sur pied et la possibilité forestière sont en hausse en forêt privée. Selon les plus récentes évaluations, le volume a progressé de 21 %, tandis que la possibilité forestière s'est accrue de 2,7 Mm³ pour atteindre 19,6 Mm³ par année. Plus du tiers de la possibilité forestière réside maintenant en forêt privée, alors qu'elle ne représente que 17 % des forêts productives québécoises. Ces résultats illustrent le rôle grandissant que peuvent occuper les producteurs forestiers dans l'approvisionnement du secteur forestier québécois, sans pour autant mettre à risque la ressource renouvelable qu'est la forêt privée.

Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques pour les acteurs du secteur forestier.



Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Au cours des dernières années, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont dû, tour à tour, défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage. En 2023-2024, la RMAAQ rendait des décisions favorables aux trois syndicats concernés. Dans ces dossiers successifs, la FPFQ a appuyé techniquement ces syndicats en produisant des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ, car le dénouement de ces dossiers est susceptible d'impacter des milliers de producteurs forestiers soucieux d'obtenir des conditions équitables de mise en marché du bois de sciage.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MRNF.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

Depuis la fin, le 12 octobre 2015, du dernier accord sur le bois d'œuvre résineux, les exportations canadiennes de bois d'œuvre sont assujetties à des tarifs antidumping et compensateurs inéquitables qui nuisent à l'ensemble du secteur. De concert avec les Propriétaires forestiers du Canada (PFC), la FPFQ continue de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. Au cours des dernières années, la FPFQ a fourni au MRNF des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain.

Guerre commerciale

Les tarifs records de 45 % sur le bois d'œuvre résineux fragilisent le secteur forestier dans son entier. La FPFQ est intervenue à plusieurs reprises sur la place publique pour défendre les intérêts des producteurs forestiers qui sont des victimes collatérales de ce conflit, tant dans les médias que lors de sa comparution au Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes, de même qu'en participant au Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. L'attente d'une aide spécifique aux producteurs forestiers se prolonge.



Les tarifs records de 45 % sur le bois d'œuvre résineux fragilisent le secteur forestier.

Crédit photo : Chambre des communes du Canada



Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et des analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'information, de l'archivage et de la recherche, la FPFQ administre le site InfoBois.ca, accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'information nécessaire à la mise en marché du bois. Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ses analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et dans son infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site foretprivee.ca.

EUDR : un autre défi de traçabilité en forêt privée

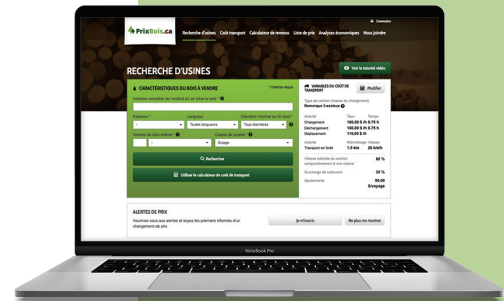
La Commission européenne a adopté une nouvelle législation qui entrera en vigueur le 30 décembre 2026 : le *Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts*, communément appelé European Union Deforestation Regulation (EUDR). Le bois et ses dérivés importés par l'Union européenne devront éviter d'être à l'origine de toute déforestation, être produits conformément à la législation du pays d'origine et être accompagnés d'une déclaration de diligence raisonnable incluant une chaîne de traçabilité. La FPFQ et les syndicats de producteurs de bois coordonnent leurs interventions avec d'autres acteurs du secteur forestier pour simplifier la traçabilité du bois des forêts privées, notamment par le développement de solutions technologiques.



La Commission européenne a adopté le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts qui aura une incidence sur la traçabilité du bois des forêts privées du Québec.

Diriger le bon bois à la bonne usine

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web pour les propriétaires et producteurs forestiers désireux de connaître le meilleur marché pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Les utilisateurs bénéficient également d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Cette application, disponible dans presque toutes les régions du Québec, devient peu à peu l'outil de référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus.



 **PrixBois.ca**

Nouveauté

Coordonner l'implantation du logiciel SPBOIS

Depuis quelques années, la FPFQ assure la coordination de l'implantation de SPBOIS, un logiciel de gestion et de facturation développé spécifiquement pour les besoins des syndicats de producteurs de bois. Six syndicats utilisent déjà ce logiciel pour réaliser leurs opérations comptables et de mise en marché. L'implication de la FPFQ permet de répartir les coûts de développement entre les affiliés et d'identifier des solutions technologiques communes.



Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont mis sur pied l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

L'organisme assure la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du Forest Stewardship Council® (FSC®). Détenu par Forêts privées certifiées du Québec, le certificat numéro FSC-C015405 est un certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et pour la chaîne de traçabilité; il couvre près de 200 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé.

Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2025, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,2 Mm³ de bois, toutes essences confondues. En 2025, 76 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée ont été destinées aux usines de sciage, 10 % aux usines de panneaux et autres utilisations, 12 % aux usines de pâtes et papiers ainsi que 3 % aux usines de biomasse.

Globalement, 72 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses, alors que les feuillus représentaient 28 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché a baissé de 3,5 % par rapport à 2024. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,7 Mm³ chaque année.

La valeur du bois mis en marché en 2025 est évaluée à 534 M\$ (-4.4 M\$), ce qui représente une baisse de -0,8 % par rapport à l'année précédente. En 2025, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 402 M\$ (+1,1 M\$), en hausse de 0,3 %.

Volume de bois mis en marché en 2025 par les producteurs forestiers (m³)

Plan conjoint	Biomasse	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2025	Proportion de la mise en marché	Total en 2024	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	0	0	221 400	232 500	453 900	7 %	479 000	-5 %
Bas-Saint-Laurent	37 900	104 000	1 056 800	47 600	1 246 400	20 %	1 369 900	-9 %
Beauce	29 800	93 300	732 200	0	855 300	14 %	923 600	-7 %
Centre-du-Québec	32 700	48 900	126 900	22 700	231 100	4 %	238 400	-3 %
Côte-du-Sud	100	69 300	403 700	0	473 100	8 %	404 400	17 %
Gaspésie	0	10 800	224 100	13 700	248 600	4 %	173 700	43 %
Gatineau	500	400	37 600	30 900	69 400	1 %	117 200	-41 %
Laurentides et Outaouais	0	14 700	95 300	64 500	174 500	3 %	222 300	-22 %
Mauricie	60 500	10 900	259 000	56 600	387 000	6 %	355 500	9 %
Pontiac	0	13 300	19 800	35 600	68 700	1 %	79 700	-14 %
Québec	5 800	94 000	651 400	33 100	784 300	13 %	841 700	-7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 400	7 400	273 200	71 600	360 600	6 %	297 500	21 %
Sud du Québec	8 200	256 600	574 000	0	838 800	14 %	913 700	-8 %
Forêt privée du Québec	183 900	723 600	4 675 400	608 800	6 191 600	100 %	6 416 600	-4 %

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

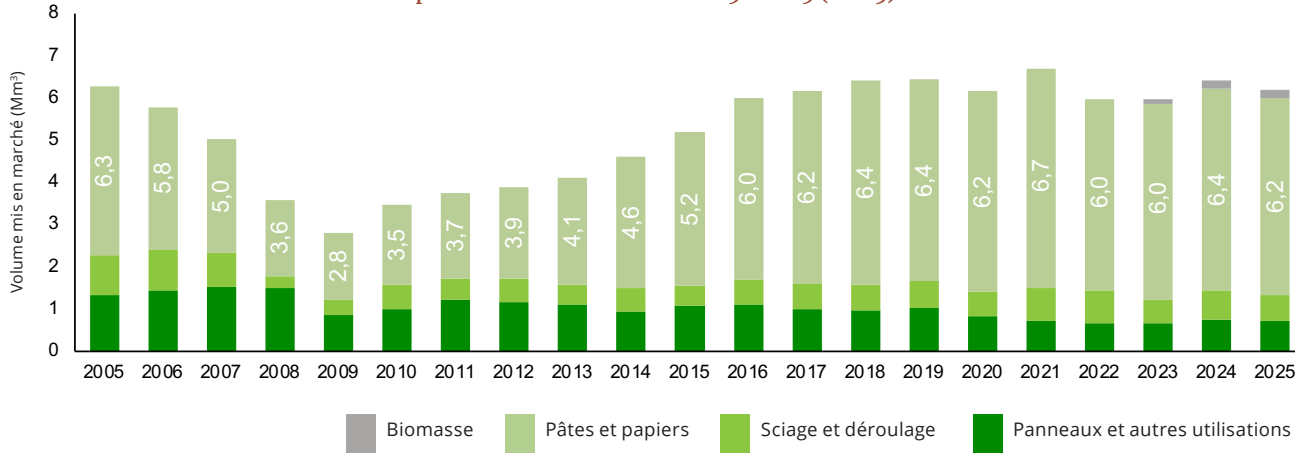


En 2025, la valeur du bois est évaluée à 534 M\$, soit un léger recul par rapport à l'année précédente.

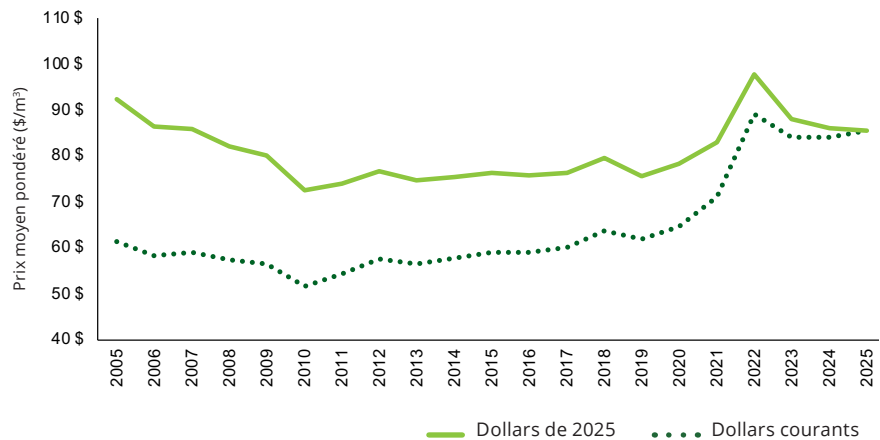
Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2025 par type d'utilisation

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Biomasse	9 349 000 \$	7 472 000 \$
Pâtes et papiers	47 298 000 \$	31 096 000 \$
Sciage et déroulage	438 574 000 \$	336 679 000 \$
Panneaux et autres utilisations	39 009 000 \$	26 343 000 \$
Total	534 229 000 \$	401 590 000 \$

Évolution des livraisons par les producteurs de la forêt privée par secteur d'activité de 2005 à 2025 (Mm³)

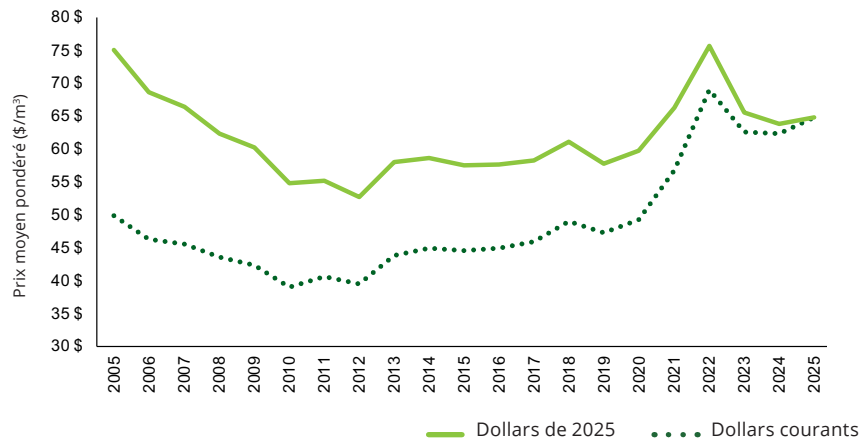


Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée (estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



Prix moyen à l'usine.

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée (estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)



Prix moyen au producteur.



Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec. La mise en commun des ressources améliore l'offre de service aux producteurs forestiers et assure une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment rendue possible par l'important effort de communication qui est déployé pour rejoindre les 162 900 propriétaires et producteurs forestiers.

Réalisations 2025-2026

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser les actions.

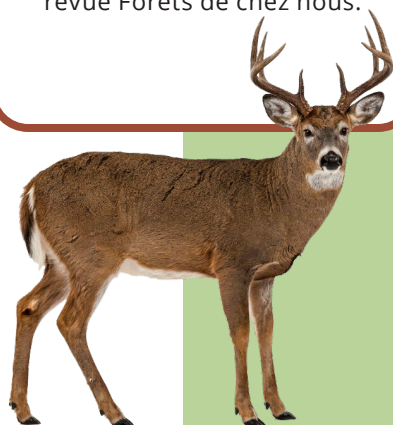
Publier la revue *Forêts de chez nous*

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers et acéricoles. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.



Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la diffusion des publications de la FPFQ, les membres des Amis de la forêt privée bénéficient de rabais chez des commerçants ciblés, de la réception de l'infolettre Forêts de chez nous PLUS et de l'abonnement à la revue Forêts de chez nous.



Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier

Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon, décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. En 2025, M. Marc-André Côté, ingénieur forestier, a reçu le prix Henri-Paul-Gagnon lors du banquet du congrès de la FPFQ. M. Côté a consacré vingt-cinq ans de carrière à défendre les intérêts des producteurs forestiers, acéricoles et agricoles, dont dix années à titre de directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec entre 2011 et 2020. Renouvellement de la disposition de l'étalement du revenu forestier, bonification de la mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, création de la catégorie de taxation municipale pour les boisés sous aménagement, abandon de la taxe sur les

opérations forestières pour les petits producteurs forestiers, et reconnaissance de l'importance du plan d'aménagement forestier bonifié de données environnementales constituent autant de dossiers qu'il a défendus auprès du gouvernement avec succès. Il a de plus été un ardent défenseur de l'action syndicale pour corriger les évidentes imperfections de marchés que subissent les producteurs acéricoles et forestiers. Depuis 2020, il poursuit sa carrière à l'Union des producteurs agricoles en tant que directeur général des fiducies agricoles UPA-Fondaction et REM, où il a établi un modèle de fiducies foncières visant à préserver des terres agricoles menacées par un changement de vocation.



Rédiger l'infolettre Forêts de chez nous PLUS

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et de détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, qui relaie aux acteurs de la forêt privée les dernières nouvelles concernant l'actualité forestière.



Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Les représentants de la FPFQ siègent à plusieurs instances de l'UPA, dont le Conseil général, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des gaz à effet de serre et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.





Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessite cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Réalisations 2025-2026

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques disponibles sur le territoire forestier, la composition forestière, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivee.ca.



Les propriétaires sont plus âgés qu'il y a dix ans, la présence des femmes s'accroît et la taille de leurs propriétés diminue.

Nouveauté

Enquête auprès des propriétaires forestiers

En février 2026, la FPFQ a dévoilé les résultats de sa plus récente enquête provinciale sur les propriétaires forestiers québécois. Cette cinquième enquête, dont la première édition remonte aux années 1970, brosse un portrait des 162 900 propriétaires forestiers du Québec. Les propriétaires sont plus âgés qu'il y a dix ans, la présence des femmes s'accroît et la taille de leurs propriétés diminue. L'enquête confirme l'observation déjà mise de l'avant par l'étude précédente : la majorité des propriétaires possèdent leur forêt d'abord pour le plaisir de protéger et d'aménager un milieu naturel. Ils demeurent néanmoins actifs sur le terrain : plus des trois quarts récoltent du bois, la moitié réalise des travaux d'aménagement et près d'un tiers vend du bois à l'industrie forestière. L'étude met en lumière des actions clés pour soutenir les propriétaires dans la gestion durable de leur forêt : mieux diffuser l'information sur les travaux bénéfiques, faciliter l'accès aux subventions et aux allègements fiscaux — notamment les réductions de taxes foncières — et renforcer l'accompagnement de proximité. Le [résumé de l'enquête](#) et le rapport complet sont disponibles sur foretprivee.ca.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires et interventions de la FPFQ ont porté sur :

- l'inclusion de la forêt privée dans les programmes pour stimuler la récolte de biomasse forestière;
- l'amélioration de l'accès au marché du carbone pour les propriétaires forestiers;
- la simplification administrative de l'EUDR;
- l'inclusion des intérêts des producteurs forestiers dans la révision du régime forestier;
- la conservation et la mise en valeur de la biodiversité en forêt privée;
- l'allègement réglementaire concernant l'abattage d'arbre et la protection du couvert forestier;
- les enjeux de mise en marché du bois de la forêt privée et la défense du principe de résidualité;
- la défense de la mise en marché collective du bois;
- le conflit du bois d'œuvre;
- les chantiers stratégiques pour dynamiser la contribution de la forêt privée à la filière forestière;
- le processus d'enregistrement des producteurs forestiers;
- la gestion de l'agrile du frêne;
- la révision de droits forestiers et l'octroi de volumes ponctuels en provenance de la forêt publique auprès de différents industriels forestiers;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- les consultations prébudgétaires des gouvernements provincial et fédéral;
- le cadre d'orientation sur la conservation de la biodiversité;
- le projet de réseau de trains à grande vitesse Alto.



La FPFQ intervient dans la révision des lois, règlements, programmes et mesures fiscales pour défendre les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers.



Nouveauté

Un nouveau régime forestier... en grande partie abandonné

La FPFQ a participé activement à la réflexion sur l'avenir de la forêt initiée par l'ex-ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina. La FPFQ a proposé des solutions pour l'avenir de la production de bois, pour l'avenir des écosystèmes forestiers et pour l'avenir de la biodiversité en forêt privée. Après avoir déposé le projet de loi no 97 visant à réformer le régime forestier, le gouvernement a décidé d'abandonner cet objectif en raison de dissensions concernant la forêt publique. Deux avancées étaient pourtant prévues pour la forêt privée : premièrement, l'uniformisation à l'échelle des MRC des règlements visant la protection du couvert forestier en forêt privée; deuxièmement, l'établissement d'un mécanisme permettant au ministère de diminuer les volumes récoltés en forêt publique advenant qu'une perturbation affecte la forêt privée. Le 24 février, le ministre Jean-François Simard proposait une réforme visant simplement à annuler la redevance annuelle, à modifier la tarification et à éliminer les enchères de bois en forêt publique, toutes des mesures susceptibles d'avoir un impact sur les marchés du bois en forêt privée.



Après avoir déposé le projet de loi no 97 visant à réformer le régime forestier, le gouvernement a décidé d'abandonner cet objectif en raison de dissensions concernant la forêt publique.



Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Il est de plus en plus difficile de susciter l'intérêt des médias envers les enjeux vécus par les producteurs forestiers. Dans ce contexte, la FPFQ a mené, au cours de la dernière année et avec l'appui de ses affiliés, plusieurs interventions médiatiques afin de mieux faire connaître les réalités de la forêt privée.

Ces interventions ont notamment permis de souligner la remise du prix Henri-Paul-Gagnon à M. Marc-André Côté, ingénieur forestier, titulaire d'un doctorat en politique forestière et directeur général de la Fédération pendant plus de 10 ans, ainsi que de dévoiler les résultats de la cinquième enquête provinciale sur les propriétaires forestiers québécois.

Dans les dossiers politiques et économiques, la FPFQ a dénoncé l'oubli de la forêt privée dans le plan fédéral de 1,2 G\$ annoncé par le premier ministre Mark Carney, a accueilli le nouveau ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Jean-François Simard, et a réagi au retrait du projet de loi n° 97 sur la réforme du régime forestier. La Fédération est également intervenue en commission parlementaire sur le projet de loi n° 11 pour proposer des mesures de simplification réglementaire et dénoncer les amendements modifiant les règles du marché du bois au détriment de la forêt privée. Elle a aussi réagi à la mise à jour économique de l'automne 2025, ainsi qu'au budget 2026-2027 en réclamant des mesures plus ambitieuses pour les producteurs touchés par la crise forestière.

Au total, ces efforts ont donné lieu à neuf communiqués de presse et à plus d'une trentaine d'articles et d'entrevues, tant à l'échelle régionale que nationale. Dans un contexte médiatique exigeant, ces résultats témoignent d'une capacité réelle à maintenir les enjeux de la forêt privée dans l'actualité, à relayer les préoccupations des producteurs forestiers et à renforcer la présence de la Fédération dans le débat public.

Participer à la vie publique sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube et LinkedIn pour joindre les médias, les producteurs et les autres intervenants intéressés par son action. Dernièrement, pour donner suite aux recommandations d'un audit sur ses outils de communication, la FPFQ a déployé des efforts pour réactiver et moderniser sa présence sur les réseaux sociaux. Chaque semaine, la page Facebook informe les propriétaires forestiers sur des dossiers d'intérêt alors que la page LinkedIn permet d'intéresser les acteurs de milieu forestier en ce qui a trait aux enjeux des producteurs forestiers.



CANADIAN
FOREST
OWNERS | PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS du
CANADA

Implication auprès des Propriétaires forestiers du Canada

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, relèvent du gouvernement fédéral. Pour se faire entendre, la FPFQ est un membre actif des Propriétaires forestiers du Canada (PFC), un organisme pancanadien qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

PFC défend les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 480 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. L'organisme porte d'une seule et même voix nationale la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires forestiers canadiens. PFC fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale et la valorisation des ressources forestières privées.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, de former des coalitions sur les enjeux et de convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées. Cette année, les conférences suivantes furent livrées :



La FPFQ multiplie les rencontres et conférences avec acteurs politiques et sociaux afin de défendre les intérêts des producteurs forestiers et promouvoir le rôle des forêts privées.

- « Y a-t-il encore du bois au Centre-du-Québec et ses régions voisines ? » dans le cadre de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec (Patrick Cartier);
- « Résultats du calcul de la possibilité de récolte forestière » présentés aux différentes agences régionales de mise en valeur des forêts privées (Patrick Cartier);
- « Aménager son boisé et maintenir la biodiversité : comment faire ? » dans le cadre de la journée de Formation - adaptation aux changements climatiques - forêt et acériculture (Patrick Cartier);
- Participation au panel de discussion dans le cadre du Grand colloque sur la mise en marché collective (Vincent Miville);
- « Les défis forestiers des milieux humides » dans le cadre du Forum sur l'eau du Regroupement des organismes de bassins versants (Marc-André Rhéaume)
- « Réglementation et élections municipales » à l'assemblée générale annuelle des Producteurs, productrices acéricoles du Québec (Marc-André Rhéaume);
- « Forêt privée : tenir le cap entre forêts (publiques) et frontières (américaines) » dans le cadre du Colloque de la Semaine des sciences forestières (Vincent Miville);
- « Enquête 2025 sur les propriétaires forestiers québécois » dans le cadre de la Journée d'étude sur les forêts privées (Vincent Miville).



Crédit photo : Assemblée nationale du Québec

Les administrateurs

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Gaétan Boudreault
Président
Région de Québec



André Roy
Premier vice-président
Sud du Québec



Pierre Lemieux
Deuxième vice-président
Côte-du-Sud



Vincent Miville,
ing.f., M. Sc.
Directeur général



Marc-André Rhéaume, ing.f.
Directeur général adjoint



Yvon Boisvert
Membre de l'exécutif
Centre-du-Québec



Michel Lepage
Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



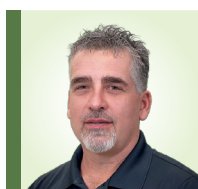
Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue



Philippe Tessier
Adjoint de direction



Camille Bonhomme, ing.f.
Responsable à
l'aménagement forestier



Maxime Roy
Beauce



Rémy Leblanc
Gaspésie



Yvon Parker
Gatineau



Cassie Vidal, M. Sc.
Économiste forestière



Patrick Cartier, ing.f.
Consultant



Jacques Gévy
Laurentides
et Outaouais



Jean-Luc Fafard
Mauricie



Frank Doyle
Pontiac



Gérald Vinette
Comptable



Charles-Philippe Tremblay-Bégin
Conseiller aux
communications et
relations publiques



Michel Côté
Région de Québec



Pierre-Maurice Gagnon
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Employés

La permanence de la FPFQ gère les activités reliées aux ressources administratives, financières et matérielles de la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

Organisations affiliées

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue
172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/centreduquebec/ 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
1120, 6e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau
276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais
725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/mauricie/ 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac
10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca 819 346-8906

**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC**

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0530

foretprivee.ca

